

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION PJPP POUR LE SPECTACLE "DERRIÈRE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec l'association PJPP domiciliée 32, rue des Gobelins 76600 LE HAVRE pour une représentation du spectacle « Derrière » au théâtre l'Eclat le mardi 24 novembre 2026 pour un montant de 4200 €.

Le Maire décide de signer les avenants 1, 2 et 3 pour le règlement des frais de transports et de défraiements pour un montant de 1.247,26 €.

Fait à Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

